

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 12/03/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BESANÇON

30, rue Charles Nodier  
25044 BESANCON CEDEX 3  
Téléphone : 03.81.82.60.00  
Télécopie : 03.81.82.60.01

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E18000032 / 25

Monsieur le Président  
communauté de communes Vosges du Sud  
Allée de la Grande Prairie - BP  
90200 GIROMAGNY

Dossier n° : E18000032 / 25  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR  
ASP : Cécile Bazin-Merlet

**Objet** : le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec une déclaration de projet sur la commune de Saint Germain le Châtelet

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Christian PAGANESSI, Officier de gendarmerie, demeurant 20 rue du Champ Lallemand, PALANTE (70200) (tel : 03 84 63 17 60 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

09/03/2018

N° E18000032 /25

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 06/03/2018 et complétée le 07/03/2018, la lettre par laquelle la communauté de communes Vosges du Sud demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec une déclaration de projet sur la commune de Saint Germain le Châtelet ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Christian PAGANESSI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Vosges du Sud et à Monsieur Christian PAGANESSI.

Fait à Besançon, le 09/03/2018

Le Président,

Xavier Faessel

Pour copie conforme  
Pour La Greffière en Chef,  
Par délégation

R. Cour

